

## STATIONNEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DE MCGILL

Le nombre actuel de cases de stationnement sur la propriété de McGill est inférieur au nombre maximal de cases de stationnement prescrit.

L'article 48 du règlement 95-039 (Règlement sur le développement du campus de l'université McGill et sur la construction, la modification et l'occupation de certains bâtiments) indique que dans le territoire décrit à l'article 1 de ce même règlement, «le nombre d'unités de stationnement fournies pour l'ensemble du territoire doit être conforme aux exigences réglementaires pour la superficie totale de plancher de l'ensemble des bâtiments de ce territoire».

EMPLACEMENT	STATUT
Sous les estrades nord Entrée par la rue University	Droits acquis depuis 1977 (règl. 3722) 1953 mètres carrés permis 105 cases
Ancien terrain de baseball Au sud de l'aréna Entrée par le chemin des urgences	Utilisé depuis 2003 3600 mètres carrés environ Non aménagé
A droite de l'entrée est du stade Molson Entrée par le chemin des urgences	Utilisé depuis les années 80 10 cases de stationnement